



# BP AP

## Brevet Professionnel Aménagements Paysagers - Apprentissage -



24 mois pouvant varier  
selon positionnement



Septembre 2022  
à juin 2024



Les Vaseix



Niveau 4

### PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- devenir ouvrier hautement qualifié responsable d'aménagements paysagers et/ou responsable d'équipe

### OBJECTIFS VISÉS

#### Maîtriser l'ensemble des capacités visées par le diplôme :

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- Mettre en place des infrastructures
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

### CONDITIONS DU MÉTIER

Le titulaire du diplôme peut exercer son activité dans le secteur privé ou public. Les entreprises privées du paysage assurent toute ou partie des phases de réalisation et d'entretien d'un projet d'aménagement d'espaces paysagers. Leurs activités sont très variées entre les phases de conception, de création, d'entretien et de rénovation. Les entreprises du paysage œuvrent pour des particuliers, auprès d'entreprises privées et sur les marchés publics. Bien que souvent généralistes, des entreprises tendent à se spécialiser.

En ce qui concerne le secteur public, les services d'espaces verts ont en charge la gestion d'espaces très variés correspondant aux différentes fonctions de la vie urbaine : places, squares, espaces sportifs, campings, cimetières, bases de loisirs, espaces de jeux, ronds-points... Dans certaines villes, le service d'espaces verts est lié aux services de l'urbanisme et de la voirie pour assurer la création, l'implantation et la maintenance des aménagements urbains.

Les +

Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Centre Départemental de Formation  
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne

Site des Vaseix

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

## Public ciblé

Pour les jeunes :

- entre 16 et 29\* ans,

\* pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

## Pré-requis

- Etre titulaire, au minimum, d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP)
- Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise du paysage, une collectivité ou d'un établissement public d'une durée permettant la complétude de la formation

## Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation

## Délais d'accès

- Formation accessible en entrée permanente
- Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation

## Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e)

## Modalités d'adaptation du

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon résultats de positionnement
- Prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap (coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »)
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale

## Modalités pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre
- Au centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques)

Le BP AP est organisé en 6 Unités Capitalisables (UC) :

## Contenus principaux de la formation

Capacité et UC générales
<b>C1 – Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager</b> C1.1 : Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant C1.2 : Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage
Capacités et UC professionnelles et techniques
<b>C2 – Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement</b> C2.1 : Préparer le travail pour un chantier C2.2 : Coordonner le travail sur un chantier
<b>C3 – Réaliser des travaux d'entretien des végétaux</b> C3.1 : Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal C3.2 : Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux
<b>C4 – Réaliser des travaux de mise en place de végétaux</b> C4.1 : Réaliser des travaux de plantation C4.2 : Réaliser des travaux de végétalisation par semis
<b>C5 - Mettre en place des infrastructures paysagères</b> C5.1 : Réaliser des murets et des escaliers C5.2 : Mettre en place des revêtements
Capacité et UC d'Adaptation Régionale à l'Emploi (1 au choix)
<b>C6 - Entretenir un milieu naturel et accompagner la nature en ville ou C6 - Mettre en place une domotique de jardin</b>

## Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 24 mois, alternance entre l'entreprise agricole (79 semaines dont 10 de congés payés) et le centre de formation (25 semaines soit 875h)

## Modes de validation

Formation diplômante de niveau 4

## Dispositif d'évaluation

Plusieurs modalités d'évaluation coexistent :

- écrits sur table,
- dossier écrit soutenu à l'oral,
- pratique évaluée en entreprise.

Les six unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un

## Blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme (RNCP34214BC01 à RNCP34214BC06 )

## Poursuite de formation

Possibilité d'accéder à un autre diplôme de niveau 4 (Certificat de Spécialisation) ou un diplôme de niveau 5 (Brevet de Technicien Supérieur).

## Rémunération

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) au 1er janvier 2023 :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
461,51 €	734,99 €	905,92 €	1709,28 €
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
666,62 €	871,73 €	1042,66€	1709,28 €

## Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend

## Chiffres clés

- Taux de réussite à l'examen (2022) : 83%
- Taux moyen d'insertion professionnelle à 6 mois : donnée non disponible, formation ouverte en 2020
- Taux de satisfaction des apprentis (2022) : 100%

## Contacts

### Centre de formation des apprentis agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

#### Site des Vaseix

Les Vaseix  
87430 Verneuil sur Vienne  
05.55.48.44.30  
cfa.haute-vienne@educagri.fr

#### • Développeur de l'apprentissage :

Damien AUDONNET - Tél : 07.85.24.02.26 - Mail : damien.audonnet@educagri.fr

#### • Coordinatrice de la formation BP Aménagements Paysagers :

Sylvie LAFORET - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : sylvie.laforet@educagri.fr

#### • Référente handicap :

Charlène ALLONCLE - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : charlene.leroy@educagri.fr